Image not found or type unknown

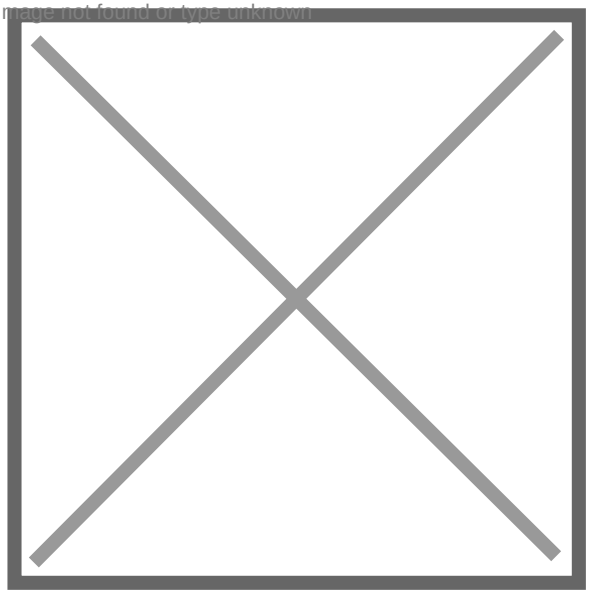

Changement de directeur et respect de mon contrat de travail

Par **PATELI**, le **23/08/2009** à **17:57**

Bonjour,
Le directeur qui m'a embauchée en CDI a démissioné le nouveau directeur a t-il le droit de ne pas respecter les clauses de mon contrat ?

Par **Visiteur**, le **23/08/2009** à **18:50**

bonsoir,

pour faire court : non

quel est le problème ?

Par **PATELI**, le **23/08/2009** à **21:34**

Bonsoir,

Mon ancien directeur m'a fait un CDI de secrétaire comptable et je devais suivre une formation Ciel Comta et Ciel Paye. Auparavant j'étais en CDD et ma fonction était secrétaire administrative.

Je travaille dans un chantier d'insertion et pour la création de mon poste de secrétaire comptable des fonds importants ont été versés par différents organismes comme le Conseil Général et la Région dont nous dépendons.

Cétait en février 2008 et à ce jour, je n'ai bénéficié d'aucune formation pas plus que de l'ordinateur qui a été financé par les instances citées plus haut.
De plus, j'assume toujours la fonction de secrétaire administrative.

Voila la raison de mon inquiétude car rien n'a été respecté des obligations liées à la création de mon poste en CDI, (bien que les fonds d'aide à l'embauche ait été versés), et je me demande si le nouveau directeur qui a pris ses fonctions 15 jours après la démission de son prédécesseur ne vise pas à supprimer mon poste ou à l'attribuer à une autre salariée.

Cependant les aides qui ont été attribuées pour la création de mon poste sont nominatives et c'est bien de moi qu'il s'agit. Effectivement il y avait des critères très précis à respecter et je remplissais tous les critéres exigés (âge, situation à la date d'embauche etc..)

Je vous remercie de bien vouloir me renseigner et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations respectueuses.

PATELI

Par **Visiteur**, le **23/08/2009** à **21:36**

il me semble que je vous ai déja répondu...

[citation]Mon ancien directeur m'a fait un CDI [/citation]
est ce que les formations sont inscrites sur ce contrat ?

Par **PATELI**, le **23/08/2009** à **22:23**

Je vous remercie de l'attention que vous apportez à ma requête: oui les formations figurent sur mon contrat.

Par **Visiteur**, le **24/08/2009** à **18:33**

[citation]oui les formations figurent sur mon contrat. [/citation]

donc lettre recommandée + ar pour faire appliquer les termes du contrat.

et petit coup de téléphone à l'inspection du travail pour voir les suites à donner...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés